

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 2,					
PAR RICHARD PIERRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	GIEL.
6 heures du mat.	9 degr. dessus zéro.	65 degrés.	27 pouces 7 lignes	Sud.	Nuageux
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
6 heures 16 m.	11 heures 49 m.	5 heures 45 m.	Dernier quart.	24	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 2 octobre 1839.

Il peut être fort commode pour les discussions politiques de confondre dans un seul et même mot des choses bien distinctes, la lutte en est plus facile; des deux ennemis on n'en a plus qu'un à combattre, et l'on peut prêter à celui que l'on hait le plus tous les défauts de l'autre. Cela n'est, il est vrai, ni bien logique, ni de bien bonne foi; mais il est des partis qui n'y regardent pas de si près.

La *Quotidienne* faisait hier entendre ses jérémiades sur l'enfant du miracle, à propos d'un anniversaire dont la France a gardé peu de souvenirs; elle rappelait le don du château de Chambord, manœuvre d'un parti que l'on s'efforce vainement de présenter comme un acte spontané du pays, impôt forcé prélevé sur les traitements des fonctionnaires de tous les étages, qui revêtait le nom prétentieux d'une offre inspirée par l'amour.

Tous les partis vaincus ont leurs reliques à adorer, et le culte des morts est permis à tous; mais il faudrait s'en tenir là et ne pas abuser des formules qui n'appartiennent qu'à la révolution pour les tourner contre elle. Le peuple sait fort bien ce qui lui manque pour être heureux, et dans tous les cas ce ne sont pas des princes, quel que soit leur degré de légitimité. Il est ridicule de vouloir présenter au peuple des hommes qui règnent au nom et en vertu du droit divin comme seuls capables de lui donner le plein exercice de sa puissance et la libre jouissance de lui-même. Le peuple a trop de mémoire pour ne pas se souvenir comment et par qui il a été exploité, et le souvenir du passé est un enseignement de ce que pourrait être l'avenir.

De ce que le juste-milieu mène mal les affaires de la France, s'ensuit-il qu'il faille en accuser la révolution, comme si le pouvoir était aux mains des vainqueurs de juillet? Cela ne serait ni juste, ni fondé; c'est pourtant ce que fait aujourd'hui la *Quotidienne*, avec l'intention fort évidente de faire retomber sur la révolution tout le blâme qui appartient seulement à ceux qui l'ont confisquée à leur profit.

« Voyez! dit-elle, la révolution est bien maîtresse; elle s'est donné un pouvoir qu'on dit habile, qui l'est beaucoup sans doute, si l'habileté est de l'astuce; rien ne lui fait obstacle; elle raisonne à merci le peuple entier; nous sommes une grande nation de trente-trois millions de citoyens, tous silencieux, muets, immobiles. Le gouvernement gouverne à son gré, nul ne s'y oppose. Eh bien! malgré tout, la révolution est dans les angoisses; elle ne peut ni marcher, ni vivre; la misère, la honte, l'impuissance, tout l'accable; elle est à l'Europe un spectacle deridicule et de pitié. D'où vient cela? de la révolution même. »

La *Quotidienne* tient ici un langage sans bonne foi; elle sait fort bien que ce n'est pas la révolution qui règne en France, et que ceux entre les mains desquels elle est tombée en ont peur autant que la *Quotidienne* elle-même. C'est le peuple qui a chassé les rois, y compris le duc de Bordeaux, et ce n'est pas le peuple qui gouverne; sa souveraineté proclamée par les lois n'est qu'illusoire, puisqu'un petit nombre de privilégiés ont seuls le droit de l'exercer.

Si la France est dans cet état misérable que dépeint le journal légitimiste, la cause en est au pouvoir qui n'a pas osé marcher dans les voies progressives de la révolution, qui a inventé ce mot bâtard de juste-milieu pour cacher ses tendances vers les choses et vers les hommes de la Restauration que regrette la *Quotidienne*. Ce n'est donc pas la révolution qu'il faut accuser du malaise de la nation; ce n'est pas à elle qu'on doit reprocher les mauvaises lois et les mauvais actes du juste-milieu.

Les lois draconiennes contre cette presse pour la liberté de laquelle les légitimistes se montrent si zélés depuis qu'ils n'ont plus le pouvoir d'établir la censure, ce n'est pas la révolution qui les a faites, mais c'est contre elle qu'elles ont été dressées; les prisons, la révolution n'y jette personne, elles sont pleines de révolutionnaires; la prospérité publique, ce n'est pas la révolution qui l'attarde ou la détruit, puisqu'elle est éloignée du pouvoir.

Ce n'est pas la révolution qu'il faut accuser d'avoir pris l'inspiration d'un commissaire anglais; elle avait pris la Belgique, l'aurait gardée pour assurer ses frontières et aurait en passant brisé le lion de Waterloo. La révolution n'a pas abandonné Ancône; elle eût essayé d'y franchir l'Italie. Elle n'a pas acheté Maroto; elle eût depuis long-temps rendu inutile tout pacte avec cet homme. Ce qui a fait tout cela, c'est un pouvoir qui s'efforce de ressembler à la légitimité, et qui commence à y parvenir bien pour que beaucoup de légitimistes se rallient à lui.

La *Quotidienne* le sait bien quand elle rappelle avec orgueil aux royalistes leur vieil attachement à leurs principes. On n'a pas besoin de rappeler aux fidèles qu'ils le sont; on emploie de pareils moyens seulement quand la foi chancelle, et c'est aujourd'hui le cas. Que la *Quotidienne* se déballe contre les honteuses transactions de quelques légitimistes, à la bonne heure; mais qu'elle n'oublie pas que la révolution n'est pas au pouvoir, que ce n'est pas elle qui convie au banquet de ce pouvoir tous les faibles qu'on espère gagner. Les conversions d'aujourd'hui devraient lui apprendre, si elle pouvait l'ignorer, que le juste-milieu

ressemble assez à la Restauration pour justifier les transfuges.

La banque de Lyon vient de restreindre ses opérations par suite des faillites qui viennent d'éclater dans le département de l'Isère. On peut appeler cela de la prudence dans certain monde, mais nous devons dire que c'est une prudence égoïste et intempestive. — Quel est le but principal des banques? de faciliter le crédit, d'assurer les opérations commerciales. — Dans quel moment sont-elles d'une grande utilité? dans ceux positivement où il y a effroi sur les places de commerce, où les capitaux se resserrent. — Les banques doivent agir alors pour raffermir la confiance publique, et, loin de restreindre leur crédit, l'étendre; autrement elles ne sont plus que des bureaux d'agiotage, et manquent à leur destination. — En resserrant son crédit dans les temps de crise, la banque de Lyon, au lieu d'aider notre commerce, lui nuit; elle ôte de la circulation de nombreux capitaux, empêche les maisons de commerce d'avoir un crédit aussi facile chez les banquiers, et peut compromettre leurs paiements aux échéances fixes. (Communiqué.)

(Correspondance particulière du Censeur.)

Toulon, le 30 octobre 1839.

L'Algérie est en ce moment le rendez-vous d'un très-grand nombre de personnages de distinction. MM. le maréchal Clauzel, Alph. de Loynes, membres de la chambre des députés, et M. de Mirbel, membre de l'Institut, accompagné de M. Golscheider, pharmacien aide-major des hôpitaux militaires, ont pris passage hier sur le bateau à vapeur le *Cerbère*, capitaine Roux, qui a fait route pour le nord de l'Afrique. M. de Mirbel est chargé d'une mission scientifique spéciale. On pense qu'il suivra, avec M. Golscheider qui lui a été adjoint, les excursions que M. le duc d'Orléans se propose de faire dans l'intérieur.

Si nous sommes bien informés, le projet de colonisation dont le duc d'Orléans est porteur serait presque entièrement conforme à celui proposé dans le temps par M. le maréchal Clauzel qui seul, entre tous les gouverneurs qui se sont succédé dans la nouvelle colonie, a fait une étude approfondie des besoins et des intérêts du pays.

La Mitidja va être, assure-t-on, parcourue dans tous les sens, et des mesures seront prises afin d'établir sur tous les points de son territoire la plus complète sécurité. L'occupation définitive de Blida et de Coléah aurait enfin été résolue. A Alger, au départ du dernier courrier, on fondait les plus vives espérances sur la présence du duc d'Orléans; mais il paraît qu'il n'a pas fait un long séjour dans cette capitale, car le paquebot de la correspondance, parti hier de notre port, se rend directement à Stora (province de Constantine) pour y laisser des plis à son adresse. On présume que l'eau manquant sur presque tous les points, il n'a pas voulu, pour le moment, entreprendre aucune expédition, et qu'en attendant les premières pluies, il est allé visiter la province de Constantine.

A son retour d'Afrique, il se fera débarquer ici; ses voitures sont déjà arrivées, et l'autorité se donne beaucoup de mouvement pour lui préparer une réception. La garde nationale en masse n'ayant pas montré jusqu'ici beaucoup de bonne volonté, on fait des démarches afin d'organiser deux compagnies de volontaires.

M. le colonel Evrard, du 41^e de ligne, s'est embarqué hier pour Alger sur le paquebot le *Cerbère*, lequel a reçu aussi à bord la musique et deux compagnies de ce régiment qui se trouvaient encore dans notre ville. En attendant l'arrivée du 3^e léger, venant de Grenoble, le service est fait par le 3^e d'infanterie de marine et un bataillon du 12^e de ligne.

Le bateau à vapeur de l'Etat le *Ramier*, qui a été expédié dernièrement dans le Levant, est attendu d'un jour à l'autre dans notre port. On présume que ce bâtiment a porté à l'amiral Roussin son ordre de rappel. M. de Pontois, qui doit aller remplacer l'amiral à Constantinople, ne s'est pas encore embarqué.

Les affaires du Levant traînent en longueur; voici bientôt la mauvaise saison, les escadres seront obligées de prendre leurs quartiers d'hiver, et tout restera apparemment dans le statu quo jusqu'au printemps prochain. On fait cependant, de part et d'autre, de grands préparatifs; une conflagration devient inévitable. La flotte anglaise reçoit journellement des renforts; la flotte russe de la mer Noire est prête à recevoir des troupes de débarquement; enfin dans nos ports militaires règne toujours une activité inouïe. Dans le seul port de Toulon nous avons cinq vaisseaux en armement; au printemps prochain, l'escadre française du Levant pourra être portée à vingt vaisseaux de ligne, et selon toute apparence le commandement en sera donné à l'amiral Roussin, qui aurait sous ses ordres les contre-amiraux Lalande et de la Suse.

Un jeune homme, nommé C..., appartenant à une bonne famille, et employé dans une fabrique de plomb pour la chasse, située à Neuville-sur-Saône, ayant éprouvé de la part de son maître un refus d'argent, est monté samedi dernier, à six heures du matin, au sommet d'une tour haute d'environ dix étages, s'est précipité sur le sol et est mort immédiatement.

Nous apprenons aujourd'hui que le bruit qui s'était répandu d'une faillite de deux millions et demi sur la place de Bourgoin était heureusement sans fondement, et qu'aucun sinistre de ce genre n'a eu lieu.

On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

Les journaux de Paris annoncent que la procédure de l'affaire Peytel sera soumise à l'examen de la cour de cassation à la fin de la semaine.

Au même moment le *Siècle* publie trois lettres fort étendues, dans lesquelles M. de Balzac, guidé par le ressouvenir d'anciennes liaisons, embrasse la défense du condamné. La *Presse* et la *Gazette des Tribunaux* répètent ces lettres. Le *Corsaire* en fait une censure assez vive, et contient sur ce point des vérités plus sérieuses que leur enveloppe.

M. de Balzac, qui, suivant ce qu'avait annoncé un journal, ne voulait rien publier sur cette affaire avant la décision de la cour de cassation, a changé d'avis, à ce qu'il paraît; le *Siècle* a annoncé qu'il avait la prétention de prouver que c'est le ministère public qui a fait un roman, que c'est lui qui fait une histoire et qui rendra au procès sa face véritable.

Voilà donc des débats rouverts devant le public, sans assistance de président, de tribunal, de jury, ou plutôt contre le verdict du jury et l'arrêt du tribunal; et cela avant que la cour de cassation ait prononcé et renvoyé à une autre cour et à d'autres jurés, ou au seul pouvoir qui ait le droit de grâce.

On ne fait plus le procès au condamné, mais à la décision qui le condamne, mais aux magistrats qui l'ont poursuivi, mais aux citoyens désignés par le sort et par la loi pour le juger. C'est une nouvelle pâture jetée à la curiosité des lecteurs qui ont déjà accueilli avec tant d'avidité tout ce qui se rattache à ce drame prolongé.

Certainement les droits de la défense sont bien étendus, et ceux de la vérité sont imprescriptibles; nous ne voudrions pas les restreindre, surtout dans une matière aussi grave, où il y a de la vie d'un homme. Cependant il faut avouer qu'il y a des doutes sérieux à concevoir sur la convenance d'une publication qui, sans respect pour la chose jugée, vient représenter à l'opinion une seule face d'une cause débattue ailleurs contradictoirement, et sur laquelle la conscience jusqu'ici inviolable du jury a prononcé souverainement par un verdict qui subsiste encore tout entier.

On peut douter qu'il y ait utilité sociale à attaquer le seul pouvoir respecté; on peut être surpris qu'un écrivain qui n'a pas assisté aux débats annonce la prétention de rendre au procès sa face véritable, altérée selon lui par une instruction et une accusation qu'il traite de légères, absurdes et brutales, voilà pour les magistrats, et méconnue par l'amour-propre offensé, voilà pour le jury. On voit combien est glissant, malgré toute la réserve qu'il veut y mettre, le terrain sur lequel l'écrivain se trouve placé.

Nous ne dirons rien sur le fond du procès; le débat sur ce point semble destiné à rester sans contradicteurs. Dans l'état de nos mœurs, qui peut prendre la parole pour accabler un homme dans les fers? qui voudrait discuter pour l'accusation avec un zèle égal à celui qui renouvelle la défense?

On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

Monsieur le rédacteur,

Je viens de lire dans le *Siècle* du 28 du courant une première lettre de M. de Balzac sur l'affaire Peytel. Cet écrivain dit « que la science de Paris a été reniée par la science de province; qu'il se trouvait trois médecins de Bourg dans le jury; que l'accusation s'est habilement servie de leur amour-propre offensé par les hautes et tranchantes affirmations du docteur Ollivier (d'Angers). »

Mon but n'est point d'entrer en lice, et de discuter les hautes et tranchantes affirmations du docteur Ollivier (d'Angers); je laisse ce soin à MM. les médecins de Belley qui ont été chargés des divers rapports, et qui s'en sont acquittés en hommes consciencieux.

Mais je dois protester, avec l'énergie d'un homme d'honneur, que les trois médecins qui étaient membres du jury n'ont vu là nul intérêt de corps, qu'ils n'avaient en aucune façon leur amour-propre engagé dans ce débat ni dans sa solution, et qu'ils en ont recueilli et pesé les éléments, produits dans l'intérêt de la défense comme dans celui de l'accusation, avec l'impartialité qui est le devoir d'un homme probe et libre. Certes, quiconque s'est assis sur le banc du jury, surtout dans une affaire capitale, a dû sentir avec quel scrupule l'homme se dépouille de tout sentiment semblable à celui qu'on ose nous attribuer avec une légèreté si grande, pour chercher un refuge et un appui dans sa conscience seule, quand il va prononcer une verdict d'une si haute gravité.

J'ajouterai, dans un intérêt social, que la mission des jurés est assez pénible pour que leurs inspirations soient au moins inviolables dans le sanctuaire de leur conviction qu'en avait jusqu'ici respecté.

J'ai l'honneur, etc.

B....., D.-M.-P., membre du jury.

Bourg, 30 septembre 1839.

Un propriétaire des environs de Lyon, qui a acquis une longue expérience de l'éducation des vers à soie, et qui a fait, dans cette vue, le voyage de l'île de Java, annonce qu'il connaît les moyens de faire constamment dans nos contrées deux récoltes de cocons chaque année, et cela par des œufs de vers à soie qu'il appelle *rectifiés* et *infaillibles*.

Les vers qui proviennent de ces œufs sont d'une constitution tellement saine et vigoureuse que, sans aucun accident funeste, ils franchissent en quarante jours, naturellement et sans précipiter leur marche, les diverses périodes de leur éducation. Cinq ou six jours de plus conduisent à l'entière confection des cocons.

Ces deux récoltes se succèdent à deux mois seulement d'intervalle. La première finit en juin et au commencement de juillet, et la seconde en août et au commencement de septembre.

Ce propriétaire montre en ce moment aux amateurs des vers à soie de la seconde récolte. On peut les voir tous les matins, de huit à neuf heures, jusqu'à la fin de ce mois, rue Mulet, n° 24, au 3^e étage.

La société d'agriculture de Lyon, qui s'occupe avec une attention particulière de tout ce qui a rapport à l'industrie séricole, ne manquera pas d'examiner et de juger les procédés et les produits dont nous venons de parler.

Paris, 30 septembre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Lord Brougham fait démentir aujourd'hui par le baron Howden, pair d'Angleterre, sa participation à une brochure qu'on a publiée, il y a six semaines, sous son nom.

— Une dépêche télégraphique, publiée par le *Moniteur*, contient ce qui suit :

Bayonne, 28 septembre.

Le chef du service maritime à M. le ministre de la marine.

« Le commandant Mathieu m'écrit que M. Laffitte a reçu, le 27, la nouvelle que la commission nommée par les cortès pour l'examen de la question des fueros s'est prononcée, à une grande majorité, pour leur maintien. »

— Le *Journal de La Haye*, feuille semi-officielle de Guillaume, appelle la défaite décisive de don Carlos un heureux événement. On peut donc regarder le gouvernement hollandais comme rallié à la cause de Christine.

— Une lettre particulière que nous recevons d'Oran nous donne les nouvelles suivantes :

« Des menées très-actives sont pratiquées par des émissaires d'Abd-el-Kader pour déterminer les Arabes à notre solde, Douaires et Smélas, à faire défection, pour aller s'établir hors du territoire dit réservé. Ces menées ne restent pas sans résultat ; car, chaque jour, quelques familles abandonnent les environs de la ville, en emmenant non-seulement leurs troupeaux, mais encore ceux de leurs voisins. On dit qu'il est souvent fait des représentations à Abd-el-Kader ou à ses kalifas ; mais il n'y est jamais fait droit. Cette conduite est en contradiction manifeste avec les assurances et les protestations de bonne foi et de solide amitié souvent renouvelées au gouverneur par l'intermédiaire du juif Ben Durand.

» Les notables habitants d'Oran se proposent d'adresser au duc d'Orléans des observations sur le délaissement dans lequel le gouverneur actuel laisse ce point intéressant, par suite de sa prédilection exclusive pour Constantine sa conquête. On espère que cette visite fera revenir le maréchal Valée de sa préoccupation.

» Plusieurs officiers de chasseurs et de spahis sont aux arrêts pour avoir vendu leurs chevaux aux aides-de-camp du prince ; il faut penser qu'une opération, soit pacifique, soit guerrière, aura lieu, sinon le prince et son entourage n'auraient pas eu besoin de se monter.

— Une pétition tendant à obtenir une réduction sur les droits de la Sambre canalisée, réduction indispensable, dit le *Courrier belge*, au commerce des charbons destinés à la France, vient d'être adressée à S. M. Les membres des conseils communaux de Gilly, Jumel, Lodelinsart, Montigny-sur-Sambre, Châtelaineau, Châtelet, Pont-de-Loup et Farcienne (communes de Belgique), ainsi qu'un grand nombre d'habitants, ont signé cette demande, dont la solution est d'une si haute importance pour le bassin de Charleroi.

— On écrit de Mirecourt (Vosges) :

« Dimanche, le comice agricole a distribué les médailles et les primes aux concurrents. Notre honorable député, M. Gauguier, assistait à la solennité, et les habitants de Mirecourt ont saisi cette occasion pour lui donner une preuve de l'estime et de la sympathie que leur inspire sa conduite parlementaire. Jusqu'à ce jour, sa modestie s'était soustraite à cette ovation ; mais enfin, cette fois, il n'a pu refuser la sérénade qui lui a été offerte par la musique. Au banquet, qui réunissait cent quarante citoyens des plus notables de l'arrondissement, un toast ayant été porté à M. Gauguier l'incorruptible, il y a répondu par un discours dont nous citerons le passage suivant, comme ayant été le plus vivement applaudi par l'assemblée :

« Il m'est impossible de ne pas ressentir avec émotion l'harmonie qui paraît exister entre vos sentiments et les miens, à une époque surtout où le langage et les actes patriotiques sont spécialement calomniés par des hommes qui, depuis 1830, ont déserté la cause nationale pour maintenir des abus qu'ils blâmaient avec acharnement sous la Restauration, parce qu'ils ne pouvaient en profiter.

» Que les noms de ces renégats politiques soient voués au mépris de la génération actuelle et des générations futures, afin que l'exemple de leur trahison salariée ne fasse pas de prosélytes, et que la nation française marche désormais, sans plus d'obstacles, à la tête des autres peuples qui sentent le prix de la civilisation !

» J'ai voulu comme vous, mes chers compatriotes, rester fidèle à ma foi politique libérale et constitutionnelle ; c'est pourquoi je ne me suis laissé ni affaiblir ni lasser par les difficultés toujours renaissantes que la plupart des ministres, depuis 1830, ont opposées à tous les mandataires du pays, lesquels ont persisté avec une infatigable énergie à faire triompher les sentiments qui leur étaient inspirés par l'amour de la patrie.

» Les intrigants, ces nouveaux jésuites politiques, avec le masque du patriotisme sont parvenus à exploiter le pouvoir à leur profit, et à rendre impuissant le zèle des véritables défenseurs de nos institutions. Par ce moyen, ils ont enrayé la marche des principes libéraux de 1830, et c'est ainsi qu'ils ont jeté la perturbation dans tous les intérêts nationaux... »

» Des applaudissements vifs et nombreux ont accueilli ces paroles de l'honorable M. Gauguier. Notre grand air national, la *Marseillaise*, a été chanté par tous les assistants.

— Nous avons démenti il y a dix jours l'envoi d'une lettre de don Carlos à Louis-Philippe, et nous avions raison ; mais le prétendant, qui lit les journaux ou qui les fait lire pour lui, a profité de l'idée qu'on lui avait donnée, et depuis son arrivée à Bourges il a écrit au roi deux lettres. Toutes les deux contiennent des demandes d'argent, mais il ne s'y trouve pas un seul mot qui fasse seulement pressentir l'intention où serait le prince de renoncer à ses prétentions.

— Nous pouvons annoncer comme nous venant de source certaine : 1^o que la Sardaigne vient de rouvrir ses ports aux vaisseaux espagnols, et que les relations commerciales sont reprises entre cet état et l'Espagne ; 2^o que des navires qui avaient été chargés d'armes et de munitions pour don Carlos dans ces ports viennent d'être déchargés.

Du moment que Charles-Albert, le plus opiniâtre champion du carlisme, abandonne la cause du prétendant, il ne faut plus douter de l'abandon officiel de cette cause déses-

pérée par l'Autriche, la Prusse et la Russie, et les violentes remontrances faites par la *Mode* à ces trois cours prouvent que le parti légitimiste ne se fait plus lui-même illusion sur leurs dispositions.

— M. Auguste Guinard, un des condamnés d'avril, vient de se constituer prisonnier à la Conciergerie.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 30 SEPTEMBRE.

La bourse a été aujourd'hui extrêmement animée. Quelques symptômes de hausse s'étaient manifestés avant l'ouverture, et à Tortoni il y a eu des achats en liquidation à 81 02 1/2.

Le premier cours au parquet a été 81, et presque aussitôt la rente a commencé à fléchir. Le mouvement cependant a été presque nul jusqu'au moment de la réponse des primes ; mais quelques instants avant cette réponse, la rente est tombée rapidement à 80 85. Cette baisse inattendue ayant fait abandonner une grande quantité de primes dont la majeure partie sortait à 80 90, et même quelques primes restant à 80 85, la rente a encore paru lourde après la réponse, mais une réaction assez importante en hausse n'a pas tardé à avoir lieu ; la rente est remontée à 80 95, et elle est restée au parquet à ce prix.

A 4 heures, elle était à 81 02 1/2 en liquidation et à 81 22 1/2 pour fin octobre.

On lit dans l'*Emancipation* :

On publie en Angleterre les ordres du jour et la correspondance officielle de lord Wellington. Dans ce recueil de documents, la *Gazette de France* trouve un prétexte de nier de plus belle que le retour des Bourbons soit le fait de l'intervention étrangère. La Restauration coïncide avec une époque fatale, voilà tout ; elle aurait eu lieu même par deux fois, quand les puissances coalisées n'auraient pas envahi notre sol. C'est là sans doute ce que la *Gazette* prétend prouver. Toutefois, ce qu'elle dit des mauvaises dispositions du général anglais pour la famille des Bourbons ne se rapporte qu'à 1814, et l'on sait si, en 1815, la question était restée la même. Or, c'est 1815 qui a pesé sur nous et que nous maudissons encore.

Cependant, comme la *Gazette* ajoute qu'à Toulouse les Bourbons furent proclamés sans le concours et l'appui des Anglais, nous devons lui dire ce dont nous avons été témoins, que nous avons entendu les hommes qui composent le parti légitimiste pousser les cris de *Vivent les Anglais !* à l'entrée solennelle des alliés dans notre ville, et ceux-ci, rougissant de cette négation de tout sentiment national, répondre : *Vive Louis XVIII !* (Historique.)

Ce qui apprend sans réplique que, chez nous, c'était bien comme octroyés par l'étranger et sans répugnance aucune, que le parti acceptait le roi et le régime imposés à la France.

On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :

« Les infortunes de la légion étrangère ne devaient pas arrêter en Espagne ; nous apprenons que le gouvernement français poursuit de toute la rigueur des camps cette troupe de braves qui s'est si bien distinguée en combattant sous la bannière de la liberté dans la Péninsule.

» Les plaintes que nous élevons sont d'une très-haute gravité, que ceux sur qui elles pèsent le comprennent. Nous venons de lire une lettre d'Alger dont la teneur nous glace : elle est écrite par un Français, témoin de la conduite des autorités supérieures qui n'agissent apparemment que sous les ordres du gouvernement.

» Non content de n'accorder aux officiers de la légion de l'avancement que lorsque la justice a été souvent blessée, on leur fait supporter encore les plus grands travaux : toujours dans les camps, toujours devant l'ennemi. Les militaires français ne se plaignent pas, eux qui se trouvent heureux d'avoir l'occasion de faire de nouveaux exploits ; mais c'est à nous de nous plaindre amèrement de cette conduite.

» Voici un passage de cette lettre : « Il n'y a pas de régiment qui soit aussi maltraité que la légion étrangère, quant à la répartition des emplois et des grades. Au lieu de faire oublier à ces braves les peines qu'ils ont éprouvées en Espagne, on prend à tâche de leur en tenir rancune. Si leur sang versé n'a point été récompensé, si la solde espagnole n'a point été payée, car, en général, quinze mois sont dus à la presque totalité, il ne faudrait pas du moins que lorsque les rangs d'ancienneté arrivent pour eux, les nominations fussent accordées à des favoris. »

» Nous appelons l'attention de la presse sur de tels faits, et nous citons le gouvernement à la barre de la publicité pour se laver de ces accusations.

Le *Constitutionnel* publie sur l'état financier de l'Espagne un tableau qui ne manque pas d'intérêt, aujourd'hui que les fonds espagnols viennent de prendre un si rapide accroissement. Voici ce tableau :

Dette intérieure, avec intérêts depuis 1834, 228,250,000 fr. ; id., sans intérêts, 960,750,000 fr.

Dette étrangère, 636,000,000 fr. ; empr. des cortès, 415,000,000 francs. L'arriéré des intérêts de la dette des cortès, à partir de novembre 1823 jusqu'en 1834, était de 350 millions. A cette même époque, le montant des intérêts sur la dette d'Espagne s'élevait à la somme annuelle de 85 millions, tandis que la dépense intégrale de l'état dépassait 225 millions.

Consolidés espagnols cinq pour cent (actifs). — En 1814, le gouvernement espagnol contracte un emprunt de 100 millions à 60 0/0, et à la même époque la dette des cortès, de 1821 à 1823, a été reconnue ; deux tiers en ont été convertis en dette active, et l'autre tiers fut consolidé dans le nouvel emprunt. Les dividendes sont payables les 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année, à Londres, à Paris et à Madrid. Les bons sont de 1,062 50, 2,125, 4,250, 8,500, 12,750 et 25,500 fr. Aucun dividende n'a été payé.

Dette différée. — En 1834, lors de la conversion des bons des cortès, les intérêts à payer se montaient à environ 55 0/0. En échange des coupons, on donna aux porteurs des bons de la dette différée qui devaient successivement être convertis en dette active, à partir du 1^{er} mai 1838, et ainsi de suite par douzièmes jusqu'au 1^{er} mai 1849. Les bons à convertir devaient être désignés par le sort. On n'a payé aucun dividende.

Passive. — Cette dette s'est formée lorsqu'un tiers des bons des cortès a été converti en dette passive (1834). On décida à cette époque que chaque année une partie de la dette passive serait convertie en dette active, à partir du 2 mai 1836, aussitôt que la caisse d'amortissement aurait commencé ses opérations ; il n'y a pas eu de conversion.

Trois pour cent. — En 1831, le gouvernement espagnol ayant accepté environ 100 millions de bons des cortès, ils furent convertis en dette 3 0/0. Les dividendes sont payables les 1^{er} avril

et 1^{er} octobre de chaque année, mais les paiements n'ont pas été faits régulièrement.

Indemnités anglaises. Cinq pour cent. — Les indemnités dues aux Anglais ont été reconnues en 1828 par le gouvernement espagnol, qui s'est cependant réservé la faculté de racheter à 60 pour cent la somme de 15 millions, montant de ces indemnités. Les dividendes sont payables le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre. Depuis 1837, on n'a rien payé.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du 28 septembre.

Cette cause, dont les circonstances extraordinaires excitaient vivement la curiosité, avait attiré un nombreux public à l'audience de ce jour.

A dix heures, la cour entre en séance, et après les premières formalités, M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé. D. Comment vous nommez-vous ? — R. Jean-Antoine Bec.

D. Votre âge ? — R. Quarante-deux ans.

D. Votre profession ? — R. Cocher de fiacre.

D. Où êtes-vous né ? — R. A Ségur, département de l'Aveyron.

D. Où demeurez-vous au moment de votre arrestation ? — R. Aux Batignolles-Monceaux, rue des Dames, 7.

M. le président : Vous êtes accusé d'avoir, dans la matinée du 20 mars 1839, commis, sur la personne de Rosalie Masson, un viol avec l'aide d'un complice demeuré inconnu, et un vol d'argent avec violences. Vous allez entendre les charges qui pèsent contre vous.

Le greffier donne alors lecture de l'acte d'accusation, dont nous extrayons ce qui suit :

Rosalie Masson, âgée de vingt-deux ans, demeurant dans une commune voisine de Sarrebourg, département de la Meurthe, était venue à Paris dans le courant du mois de mars dernier pour y passer quelques jours. Elle était accompagnée de son père, vieillard infirme, de l'une de ses sœurs et du mari de celle-ci ; elle logeait chez la dame Garigaud, aussi sa sœur, marchande fruitière, rue du Faubourg-Montmartre. Le 20 mars, jour fixé pour le départ de Paris de la famille Masson, le père, la fille mariée, son mari et Rosalie prirent un fiacre à cinq heures et demie du matin, pour se rendre à la Grande-Ville, d'où ils devaient partir à huit heures pour le pays, par une voiture qui appartenait à la famille. Au moment où l'on montait dans le fiacre, la dame Garigaud remit à Rosalie 60 fr., que cette dernière plaça dans la poche de son tablier. Rosalie, qui ne peut, à ce qu'il paraît, demeurer dans une voiture fermée, monta sur le siège du cocher.

Pendant le trajet, elle lui dit, entre autres choses, qu'elle regrettait de n'être pas allée voir, avant de quitter Paris, une de ses parentes employée à l'hospice Beaujon. Le cocher lui ayant dit qu'il ne fallait que peu de temps pour aller de la Grande-Ville à Beaujon, elle convint avec lui que, moyennant quarante sous, il l'y mènerait et la ramènerait auprès de ses parents avant l'heure du départ pour le pays. Arrivés à la Ville, le père, le beau-frère et sa femme descendirent et s'occupèrent des apprêts du départ. Rosalie, également descendue, rejoignit le fiacre à l'issue de sa famille, remit au cocher les 2 francs convenus, et, malgré sa répugnance, consentit à monter seule dans l'intérieur du fiacre, au lieu de se placer, comme elle le désirait, sur le siège. Après quelques minutes de marche, le cocher ayant aperçu une de ses connaissances, lui demanda de prendre sa place sur le siège. Celui-ci ayant refusé, le cocher descendit, causa et but avec lui chez un marchand de vins près duquel il avait arrêté sa voiture ; puis ce camarade monta sur le siège pour conduire les chevaux, et le cocher entra dans le fiacre et se plaça auprès de la jeune fille, malgré sa résistance.

La voiture partit de nouveau. Le cocher, seul avec Rosalie, se porta sur-le-champ à de grossières caresses à son égard, et, pour adoucir sa résistance, lui fit des promesses et des offres flatteuses, qu'elle repoussa énergiquement. Enfin, usant de sa vigueur physique, il parvint à comprimer les cris et les efforts de la jeune fille, et, tandis que son compagnon répondait par des éclats de rire aux supplications de celle-ci, il la maltraita au point qu'elle perdit connaissance, et il abusa de son évanouissement pour commettre sur elle le dernier des outrages.

La voiture s'arrêta bientôt sur le boulevard Clichy, près de la barrière, devant une boutique de marchand de vins. Rosalie, à peine remise de son évanouissement, demanda si elle était à l'hospice Beaujon. Sur la réponse négative du cocher qui, descendu avec son compagnon, s'occupait à boire au cabaret, elle insista pour être conduite au lieu convenu. Le cocher refusa, lui répondit par des injures, et elle fut obligée de descendre. Elle n'avait plus en ce moment les 60 fr. reçus de sa sœur.

Deux braves ouvriers, indignés de la conduite du cocher, mais ignorant jusqu'à quel point il avait été coupable, prirent le parti de Rosalie, lui firent prendre le numéro du fiacre, qui est 514, et la conduisirent chez le commissaire de police. Celui-ci était absent, la malheureuse fille gagna l'hospice Beaujon à pied, vit sa parente sans lui faire part de toute l'étendue du malheur qui venait de lui arriver, et retourna ensuite chez la dame Garigaud, rue du Faubourg-Montmartre. Celle-ci, étonnée de son retour, et n'en soupçonnant pas le motif, lui fit quelques reproches de ce qu'elle n'était pas partie.

Rosalie, ainsi accueillie, lui cacha aussi également l'attentat dont elle avait été victime. Mais étant allée voir une autre de ses sœurs, cuisinière dans une maison placée de la Bourse, elle lui révéla immédiatement ce qui lui était arrivé le matin. Elle retourna dans la soirée chez le commissaire de police, sur lequel Rosalie fit les déclarations les plus circonstanciées sur le crime commis le matin sur sa personne.

Le lendemain, elle réitéra sa plainte chez le commissaire, fut visitée par un médecin, qui reconnut les traces de l'attentat. Trois jours après, Rosalie donna des signes d'aliénation mentale. Elle devint bientôt tout-à-fait folle, et dut enfin être transportée à la Salpêtrière, où elle demeura quelque temps en proie à une exaltation maniaque qui allait jusqu'à la fureur.

Cependant, dans les intervalles lucides qu'elle présentait, elle reproduisit, soit devant les docteurs chargés de constater son état physique et mental, soit devant M. le juge d'instruction lorsqu'elle put soutenir un interrogatoire, tous les détails qu'elle avait précédemment donnés au commissaire de police, ainsi qu'à ses parents, le jour même du crime. De plus, les hommes de l'art, MM. Olivier (d'Angers) et Bayard, qui la visitèrent, constatèrent la consommation récente du viol sur sa personne. Ses antécédents, d'ailleurs, son caractère, ses habitudes religieuses, son dévouement à son vieux père, ne pouvaient laisser croire qu'elle voudrait rejeter sur un tiers les conséquences d'un faiblesse passagère.

Une instruction fut donc suivie contre le cocher du fiacre portant le numéro 514. C'était l'accusé. Confronté avec Rosalie, il fut spontanément reconnu par elle ; seulement elle déclara qu'il avait le jour du crime un pantalon gris. Perquisition faite au domicile de Bec, ce pantalon fut retrouvé.

Bec nia complètement les faits qui lui étaient reprochés ;

Un alibi dont la fausseté a été depuis démontrée. Il a été formellement reconnu par les ouvriers qui ont pris la défense de Rosalie au cabaret de la barrière Clichy. Ces faits ont paru suffisants pour motiver l'accusation dirigée contre lui, et dont nous avons indiqué plus haut les deux chefs principaux.

Après la lecture de l'acte d'accusation, qui a produit sur le public une vive impression, M. l'avocat-général se lève et réclame que le huis-clos soit ordonné par la cour, attendu la nature des débats.

La cour, faisant droit, ordonne le huis-clos, et aussitôt toutes les personnes présentes, à l'exception des avocats, évacuent l'auditoire.

La loi ne nous permet pas de rendre compte des débats de l'audience. Toutefois, nous ne croyons pas manquer à la discrétion qu'elle nous impose sur les faits mêmes de l'accusation, en rappelant, dans un intérêt purement général, les justes appréciations de M. le président Poulthier, sur le peu d'exactitude que quelques commissaires de police apportent dans l'exercice de leurs fonctions.

Ces jours derniers, un témoin se plaignait que s'étant présenté dans la nuit, avec un voleur qu'il venait d'arrêter, au bureau du commissaire de police de la rue Mézières, celui-ci l'avait renvoyé, sous le prétexte que l'affaire n'était pas du ressort de son arrondissement.

Aujourd'hui, dans une affaire d'une gravité extrême, et dans laquelle il était fort important de recueillir avec soin les premiers renseignements, le commissaire de police au bureau duquel la jeune fille s'adressa immédiatement après l'attentat commis sur elle, était absent et n'avait laissé personne pour le remplacer, de sorte que la plainte ne put être rédigée que bien plus tard dans la journée.

M. Parthieu-Lafosse, avocat-général, a soutenu l'accusation, qui a été combattue avec force par M. Chrestien de Poly, défenseur de l'accusé.

Celui-ci a imploré l'indulgence du jury et de la cour.

Les débats étant clos, M. le président a fait ouvrir les portes au public et a présenté un résumé lucide.

Le jury, après trois quarts d'heure de délibération, a déclaré l'accusé coupable de vol, mais coupable de viol avec l'aide d'un complice.

La cour a condamné l'accusé aux travaux forcés à perpétuité. (Le Droit.)

TRAVAUX DU CANAL DE L'ILL AU RHIN PAR LA ROBERTSAU.

Les travaux du canal de la Robertsau, qui doit unir l'Ill au Rhin, ont été continués sans interruption pendant tout le courant de l'été, et il est permis d'espérer qu'ils seront terminés l'année prochaine, et qu'un essai de navigation pourra avoir lieu en 1840 sur ce canal.

Les fondations en béton et les maçonneries de l'écluse sont terminées du côté de l'Ill. Il ne reste plus qu'une ou deux assises à poser pour arriver au couronnement. Il y a quelques jours, les eaux ont été réintroduites dans cette écluse, après l'achèvement du radier.

Après le printemps prochain, quand les maçonneries se seront consolidées, on épuisera de nouveau les eaux, pour poser les portes en fonte, dont la construction a été adjugée à MM. de Dietrich. Il n'a fallu qu'environ deux mois et demi pour achever ce grand travail de maçonnerie.

L'écluse qui doit être assise dans l'île des Epis est également en construction. Elle va être terminée sur près des deux tiers de sa longueur. On y remarque des espaces courbes destinés à recevoir des doubles portes qui seront aussi en fonte.

Cette écluse serait déjà près de sa fin, sans un accident imprévu qui est venu suspendre les travaux, il y a environ un mois. Les fondations avaient été épuisées avec le plus grand succès, et déjà les maçonneries étaient commencées dans cet immense vaisseau, qui présente près de 100 mètres de longueur, 20 mètres de largeur et 5 mètres au-dessous des eaux, lorsqu'au bout de dix jours, instantanément et sans cause appréciable, il s'est manifesté une fente au milieu du plafond en béton, sur le tiers de la longueur de l'écluse.

Cette fente, qui provient probablement d'un soulèvement opéré par la trop grande suppression des eaux, a donné naissance, dans le même moment, à deux autres fissures parallèles à la première, et situées le long des batardeaux. L'épaisseur du béton était de 1 mètre 50 centimètres, à l'endroit où l'accident a eu lieu, tandis que, dans d'autres parties qui ont parfaitement résisté, elle était réduite à un mètre. La qualité du béton est d'ailleurs la même partout, et il est si dur que l'on a une peine extrême à l'attaquer. Il est donc difficile de se rendre compte du phénomène qui a eu lieu d'une manière si inopinée.

On travaille avec activité à réparer cet accident, et si l'arrière-saison est favorable, on espère pouvoir terminer encore cette année. En tous cas, on compte finir au printemps prochain, et alors l'époque de la mise en navigation du canal ne serait pas ajournée.

Le canal est ouvert sur toute la ligne jusqu'au niveau des eaux, et sur à peu près la moitié, il a été creusé à la profondeur voulue, au moyen de machines à draguer mues par la vapeur et par des hommes.

Dans le courant de la campagne prochaine, on construira deux ponts mobiles sur le canal; celui qui se trouvera sur le passage de la grande allée de la Robertsau sera en fonte et du modèle le plus élégant. On sait que, pour empêcher qu'on n'élève à cet endroit un pont vulgaire, qui aurait déparé cette belle promenade, le conseil municipal de Strasbourg a voté un concours de 15,000 f. Il restera également à construire un barrage éclusé avec un pont sur la rivière d'Ill, en aval de l'embouchure du canal. Ce pont servira de moyen de communication entre la Robertsau et le Wacken, et unira les deux promenades. Il était du reste depuis longtemps réclamé et par les habitants de la Robertsau et par ceux de Schiltigheim, qui n'avaient pas une voie directe de communication. Pour que ce pont fût exécuté, le conseil municipal a cédé gratuitement à l'administration les terrains communaux nécessaires à l'ouverture du canal, et dont la valeur n'est pas de moins de 25,000 f.

Espérons que M. Legrom, qui dirige les travaux de ce canal, ne négligera rien pour terminer dans le plus court délai possible cette voie de jonction de l'Ill au Rhin, et que la ville de Strasbourg devra à l'activité intelligente de cet ingénieur de voir compléter, dans le cours de 1840, l'œuvre gigantesque commencée sous les auspices de Napoléon.

NÉCROLOGIE. — M. EHLMANN, MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Vendredi dernier, à Strasbourg, un simple et modeste convoi suivait à la tombe un des derniers débris de cette grande et forte génération du XVIII^e siècle, qui a accompli la révolution française, et qui l'a fait triompher par son énergie et son héroïsme de l'Europe entière coalisée contre elle. Jean-François Ehlmann, représentant du Bas-Rhin à la Convention nationale, était mort le 24 septembre, à l'âge de 82 ans.

Jean-François Ehlmann était fils d'un homme dont la mémoire est encore vénérée par tradition dans beaucoup d'anciennes familles de Strasbourg, le professeur Ehlmann, chef du collège des médecins avant la révolution, et qui a laissé un nom estimé dans les sciences physiques. Ehlmann étudia, dans sa jeunesse, la jurisprudence, et il se destinait à la carrière de l'administration au moment où éclata la révolution de 1789. Il accompagna alors, comme secrétaire particulier, à Paris, M. de Turckheim, l'ancien ammeistre de Strasbourg, qui allait siéger aux états-généraux.

En 1792, Ehlmann fut nommé député à la Convention nationale par le département du Bas-Rhin, et il accepta avec empressement un poste honorable et difficile, mais dans lequel il espérait trouver l'occasion d'être utile à son pays. Il s'abstint autant que possible de se mêler aux luttes des partis qui déchiraient la Convention; mais, fidèle à ses principes, il s'associa à toutes les grandes mesures qui avaient pour but et qui ont eu pour résultat le salut de la France et l'intégrité de son territoire. Il remplit différentes missions aux armées de la République; il était en qualité de représentant du peuple près des armées de Rhin-et-Moselle à l'époque de l'évacuation de Saarbrück, et ce fut lui qui annonça cette nouvelle à la Convention.

Lors du procès de Louis XVI, Ehlmann fut empêché, par une maladie, d'assister aux débats; il envoya son opinion par écrit et il vota pour la mort du roi détroné.

Appelé plus tard au conseil des Cinq-Cents, il sollicita une loi sur les sépultures; il vota contre l'impôt du tabac, et s'opposa au projet qui avait pour but d'éloigner les célibataires des fonctions publiques et de l'enseignement. Dévoué aux idées de liberté qu'il avait embrassées avec chaleur à la Convention nationale, il fut zélé partisan du Directoire, et le défendit contre ceux qui l'attaquaient.

Il termina sa carrière législative au mois de mai 1799. Nommé juge à la cour d'appel de Colmar, après la révolution du 18 brumaire, il remplit les fonctions de cette place jusqu'en 1816. A Colmar, Ehlmann associa son nom à celui d'une des célébrités littéraires de l'Alsace, en épousant une fille du fabuliste Pfeffel.

A la Restauration, Ehlmann devait s'attendre à être exilé comme républicain; mais il fut oublié sur la liste de proscription, sans doute parce qu'ayant été désigné comme absent pour maladie à l'appel de son nom, on n'avait pas constaté son vote écrit envoyé plus tard au président de la Convention. Il revint à Strasbourg, où il fut nommé professeur de morale au séminaire protestant et doyen du chapitre de Saint-Thomas.

Jusqu'à sa quatre-vingt-deuxième année, Ehlmann avait conservé l'intégrité de ses souvenirs et de ses facultés intellectuelles. Ses forces physiques ne l'avaient pas abandonné non plus, et depuis quelques mois seulement il n'est plus sorti de chez lui, retenu par la maladie de langueur qui l'a conduit au tombeau. (Courrier du Bas-Rhin.)

FILATURE DE LA SOIE.

Voici quelques détails sur les résultats de la filature centrale de soies de Dijon.

Les travaux ont été dirigés, avec un zèle et un soin dignes des plus grands éloges, par M. Ferrier, que M. le ministre de l'agriculture et du commerce a adressé, à cet effet, à MM. Beaurepère, Lapertot et Darras, aux frais du gouvernement.

Tout a parfaitement fonctionné depuis le premier jour, et l'on n'a eu qu'à se féliciter de la régularité du travail. Un tableau quotidien a constamment présenté l'état de la quantité de cocons employés, de soie obtenue et de déchet fait par chaque fileuse, afin que l'éloge et le blâme pussent être distribués avec équité.

Les cocons sont en général d'une qualité supérieure, et le rendement a été plus avantageux que dans le Midi.

Deux tours supplémentaires ont été destinés à l'instruction de trois jeunes élèves, qui, l'année prochaine, se rendront utiles.

Commencés le 15 juillet, les travaux ont fini le 6 septembre. Il a été filé 133 kilog. de soie, qui ont exigé 515 journées de travail d'une fileuse.

La soie, d'un beau blanc sina, était au titre de 14 à 15 deniers, filée à six cocons.

La soie jaune, filée à cinq cocons, était au titre de 11 à 12 deniers. Des essais fréquents à l'éprouvette garantissent la régularité du brin.

Le rendement moyen a été de 1 kilog. de soie pour 10 kil. 1/3 de cocons, et de 1 kil. 1/4 de frisons ou corte pour 100 kil. de cocons.

Ce produit est très-remarquable, et fournit la preuve que le travail a marché avec économie et assiduité.

Le degré de ténacité de la soie et son élasticité répondent à tous ces avantages, et ne laissent rien à désirer.

Les plus faibles parties de cocons ont été recueillies et filées avec le même soin que les plus considérables, et leur réunion procure un résultat qui en augmente beaucoup la valeur. C'est un immense avantage pour les petits producteurs.

La quantité de soie provenant des récoltes des actionnaires, et confectionnée dans l'atelier, est de 117 kil., savoir :

MM. Laperrot et Beaurepère.....	42 kil.	»
Mme Derongy.....	27	1/2
M. Darras.....	16	1/3
M. Marion, de Marliens.....	11	1/2
M. Viennot, de Prémieux.....	8	1/2
M. Marlio.....	7	1/2
M. le marquis de Saluces, M. Joly fils, M. Robelet et Mme Vitiér, de Couchey.....	3	1/2

Total..... 117 »
Et de 9 producteurs non actionnaires. 16 »

En tout..... 133 »

Toutes ces soies ont été parfaitement filées par les appareils dont M. Pettive, mécanicien à Lyon, est l'inventeur.

Des plantations importantes de mûriers faites autour de Dijon, et qui n'ont pas encore été exploitées, augmenteront et doubleront les produits l'année prochaine.

Plus de trois mille personnes ont visité cet établissement pendant les cinquante jours qu'il a marché. (Commerce.)

Faits Divers.

Hier au soir a eu lieu, rue Penicaut, n° 5, une expérience extrêmement intéressante, en présence de M. Johnston, maire de Bordeaux, et de plusieurs savants et industriels. M. Livenais a démontré que la décomposition en vase clos du marc de raisin et de la lie de vin donnait lieu à un dégagement de gaz hydrogène carboné, dont les qualités supérieures peuvent faire espérer qu'il remplacera avec avantage le gaz extrait de la houille et de la résine.

Une livre de marc de raisin desséché, mise dans une cornue incandescente, a fourni, en moins de sept minutes, deux cents litres de gaz hydrogène carboné. Ce gaz, conduit dans un bec, a brûlé avec une lumière d'une blancheur et d'une vivacité écla-

tantes. Il est entièrement dépourvu d'odeur, et l'on peut donner à la flamme une élévation très-grande sans qu'elle fournisse de fumée. Une seconde expérience a été faite avec de la lie de vin desséchée, et le résultat a été tout aussi satisfaisant. Cette découverte mérite d'attirer l'attention des magistrats et de toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès de l'industrie. Outre l'avantage d'utiliser le marc de raisin, qui est aujourd'hui d'une valeur à peu près nulle, cette industrie nouvelle aura encore celui de débarrasser nos campagnes des mauvaises odeurs que répand la fumée des fabriques de cendres gravelées, puisque c'est de cette fumée même qu'est extrait le nouveau gaz. Au point de vue industriel, comme au point de vue de la salubrité publique, M. Livenais mérite des encouragements.

(Courrier de Bordeaux.)

— On écrit du Croisic, 22 septembre :

« Un accident bien triste qui vient d'arriver laisse sans appui une malheureuse femme et ses trois enfants.

» Hier matin, le nommé Alaire, patron des marins de la douane du Croisic, était allé dans un canot, avec ses deux fils, pêcher sur des rochers qui se découvrent à marée basse et qui ont à une petite distance de la côte. Au bout de quelque temps, il s'aperçut que la mer, en montant, avait fait démarquer le bateau, qu'elle emmenait au loin. Aussitôt il se jeta à l'eau pour tâcher de l'atteindre, et comme il allait mettre la main dessus, ses pieds s'engagèrent dans un touffé de varech; une forte lame le couvrit entièrement, et soit qu'il fût resté sous l'eau, soit qu'il eût été entraîné par le courant, il disparut sans qu'on le revît.

» Les pauvres enfants, témoins impuissants de cet affreux spectacle, devaient s'attendre eux-mêmes à une mort inévitable, car la mer gagnait déjà le rocher où ils étaient placés. Heureusement qu'ils furent découverts par deux hommes qui, courant à la hâte sur le rivage, trouvèrent le canot que le flot venait d'y pousser; ils s'élancèrent dedans et parvinrent, non sans peine, à sauver ces petits infortunés, qui avaient déjà de l'eau jusqu'à la ceinture. Espérons que l'administration des douanes viendra au secours de cette famille, à présent dans la misère, d'autant plus qu'Alaire, qui avait plus de vingt-trois ans de service, devait obtenir sa retraite dans quelques mois.

» Pour achever de peindre le malheureux sort de ces infortunés, il faut dire qu'ils avaient un fils aîné embarqué au long cours comme matelot, lequel les aidait de toutes ses épargnes; eh bien ! ce jeune homme s'est tué dernièrement en tombant du haut d'une vergue de son navire. »

— Il existe dans le Jura, à Saint-Etienne de Coldres, un monastère habité par quelques religieux, ou soi-disant tels, qui en leur qualité d'ermites, exploitent les lieux circonvoisins et passent leur temps dans la l'ainéantise. Déjà le *Patriote jurassien* s'est plaint de la façon de vivre de ces religieux qui rançonnent le prochain et vont même quelquefois jusqu'au larcin, comme on va le voir.

Dans le courant de septembre, des garde-vignes, sous la conduite de leur chef, surprirent, à neuf heures du soir, nos ermites qui descendaient de la montagne à travers les vignes, sans s'inquiéter beaucoup des dégâts qu'ils pouvaient commettre et de l'interdiction municipale. Interrogés par le chef des garde-vignes, ils répondirent qu'ils étaient frères de l'ermite et qu'ils allaient porter un message à M. le maire de Conliege, de la part de M. l'abbé. Le garde-vigne, étonné de ne leur voir ni barbe ni froc, crut devoir les escorter jusque chez M. le maire qui se refusa, ajoute-t-on, à constater le délit et renvoya les bons frères sans permettre qu'il fût dressé procès-verbal.

Le chef des gardes et l'un d'eux ont donné leur démission, motivée sur ce que, la justice n'étant pas mieux rendue, leur service était dès lors inutile.

Extérieur.

ANGLETERRE. — Le *Morning Herald* publie la nouvelle suivante :

« Le bruit court que l'amiral sir Robert Stopford, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, remplacera sir Th. Hardy comme gouverneur de l'hôpital de Greenwich. L'honorable amiral Fleming, commandant en chef à Portsmouth, remplacera l'amiral Stopford dans le commandement de l'escadre de la Méditerranée. On ne parle pas encore du successeur de l'amiral Fleming à Portsmouth. »

— Les directeurs de la banque d'Angleterre se sont réunis en assemblée pour délibérer sur la demande de M. Jaudon, agent de la banque des Etats-Unis, qui réclamait un emprunt de 300,000 livres sterling pendant dix jours. La banque a reconnu que la somme de 100,000 livres sterling suffisait aux besoins de M. Jaudon, et a consenti à en faire l'avance contre des billets garantis par quelques-unes des premières maisons de Londres.

ESPAGNE. — VITTORIA, le 24 septembre au soir. — Le fort de Guebara a capitulé à son tour, comme nous l'avons tous présagé. C'est à quatre heures du soir que la remise des clés a été faite. Le château est situé à deux lieues et demie de Vittoria. La garnison se composait de deux compagnies d'Alava, d'une de mutilés et de quarante artilleurs; il y avait avec eux deux membres de la députation et un colonel.

La remise de Guebara a été faite à la suite d'un traité. Le gouverneur s'obstinait à ne pas se rendre; mais il a dû céder devant les observations qui lui ont été présentées par une députation composée d'hommes des deux partis, et qui était allée lui dire que toute tentative de résistance était désormais inutile après les derniers événements.

Lorsque les troupes chrétiennes sont entrées, la garnison était sous les rangs et avait mis ses armes en faisceaux. Les archives de la province qui y étaient renfermées ont été remises, ainsi que la caisse où se trouvait encore de l'argent appartenant aussi à la province. Tout le matériel a été reçu et couché sur inventaire.

Les prisonniers ont été mis en liberté; les soldats carlistes ont demandé à se retirer dans leurs foyers, et ont été licenciés. Les officiers ont conservé leurs emplois jusqu'à nouvel ordre.

Toute l'artillerie de gros calibre de notre place est partie le 22 pour l'Aragon.

Le 23, le corps d'armée d'Espartero, qui se rend aussi en Aragon, était en marche par diverses routes.

— Espartero a publié un *bando*, à Pampelune, dans lequel il dit que celui qui insulterait toute personne qui a appartenu à la faction serait sévèrement châtié.

Espartero, en quittant Estella, le 22, pour se rendre à Logrono, y a laissé 1,500 hommes de garnison.

Variétés.

ORGANISATION DES TRIBUS ARABES.

(Suite et fin.)

Tous les membres de la tribu ne sont pas, en toute matière, appelés indistinctement à délibérer sur ses affaires. Dans un

grand nombre de cas, ce sont seulement les grands, les plus riches et les plus vaillants qui, sur la convocation du cheik, se réunissent et décident dans les assemblées qui durent quelques heures d'un jour fixé. Il n'y a pas d'avis prépondérant, même celui du cheik qui ne peut guère se dispenser d'exécuter les résolutions ainsi prises.

Dans toute l'étendue des terres immédiatement régies par le gouvernement turc, la guerre de tribu à tribu était interdite; si elle venait à s'allumer, les coupables étaient frappés de l'amende, et le maghzen demeurait chargé de l'exécution; c'était une occasion de percevoir un supplément au tribut ordinaire. Mais, hors d'un certain rayon, par exemple pour les Kabyles et les Arabes de Sahara, la guerre était dans un état normal, que les Turcs favorisaient toujours et excitaient assez souvent.

La guerre entre tribus ne consiste point en attaques régulièrement dirigées, ni même en combats proprement dits; elle se fait par surprises, par ces expéditions subites si connues dans le pays sous le nom de ghazias. Dans ces entreprises, l'avantage est presque toujours du côté de l'agresseur, sauf les représailles, qu'on lui épargne rarement. L'Arabe échappe beaucoup moins facilement à l'Arabe son compatriote, qui opère secrètement et sans bruit, qu'à nos troupes dont les mouvements sont presque toujours dévinés ou décelés à l'avance. Aux portes mêmes d'Alger, les Hadjoutes, si familiers avec les déprédations de ce genre, se sont laissés surprendre dans plusieurs circonstances par les Beni-Khalil et les Beni-Moussa auxquels ils ont fait éprouver de fréquentes pertes, et n'ont pu que rarement être atteints par nos cavaliers avant d'avoir mis ce qu'ils possédaient en lieu de sûreté.

Les sujets de guerre entre les Arabes sont le plus habituellement des vols, des rixes sur les marchés, des enlèvements de femmes, événements dans lesquels les tribus prennent fait et cause pour les individus lésés. Souvent les différends s'arrangent à l'amiable, ou bien on a recours à l'ouzig. L'ouzig, ou représaille, est l'acte par lequel une tribu qui a à se plaindre d'une autre tribu s'empare des troupeaux, des marchandises,

et quelquefois des femmes et des enfants de quelque membre de cette tribu, pour l'obliger à lui donner satisfaction. L'Arabe sur qui est tombé l'ouzig (on a intérêt à ce que ce soit un homme influent) emploie alors tout son crédit pour arranger l'affaire. Au reste, la guerre, lorsqu'une fois on s'y décide, est en général de courte durée et peu meurtrière.

L'organisation des tribus kabyles restées indépendantes diffère en plusieurs points de celle des Arabes, et surtout en ce qu'elle est généralement plus démocratique.

Dans plusieurs parties du pays où cette race est établie, les kharoubas (subdivision de tribus) ont seules des cheiks permanents. Le grand-cheik, qui doit être à la tête d'une réunion de plusieurs kharoubas, n'est nommé, le plus souvent, que dans des circonstances exceptionnelles et pour un temps limité, ordinairement fort court. Au reste, la force morale qui maintient l'association dans le sein de la tribu réside presque tout entière dans l'influence des marabouts, et dans le besoin d'ordre et de paix qu'éprouvent naturellement des peuplades agricoles, industrielles, beaucoup plus attachées au sol que les Arabes. La tribu des Beni-Abbas, l'une des plus puissantes de celles qui habitent les monts Jurjura, entre la province d'Alger et celle de Constantine, et qui, à raison de la complication et de l'importance de ses intérêts, a un grand-cheik permanent, est organisée de la manière suivante :

Le territoire de cette tribu est divisé en sept kharoubas. Chaque kharouba a un cheik électif nommé par la majorité des habitants. Son mandat n'a pas de durée déterminée; mais chacun a le droit de demander sa destitution, lorsqu'il la croit utile à l'intérêt commun, et de provoquer à cet effet la convocation d'une assemblée générale, ce qui est toujours facile au jour du marché (1). Les sept cheiks des kharoubas en nomment un

(1) Il y a un marché par semaine dans chaque tribu importante, arabe ou kabyle. Les marchés sont non-seulement des réunions commerciales, mais encore des réunions politiques et administratives. C'est ce jour-là que l'on tient les assemblées, que l'on fait les publications légales, et que l'on rend la justice.

huitième, qui est le grand (cheik et kbir). Celui-ci réside à Callah (1) et administre directement cette ville, capitale de la tribu; s'il y a quelques mesures politiques à prendre, il en délibère avec les autres cheiks, qui, lorsqu'il s'agit de guerre ou d'autres affaires de haute importance, consultent, pour se conformer, le vœu de leurs kharoubas respectives. C'est encore le conseil des cheiks qui nomme les cadis de chaque kharouba. L'individu qui ne se soumet pas à un jugement légalement rendu est expulsé de la tribu, et même, à ce qu'on affirme, sa maison est rasée.

La chute du gouvernement turc, en brisant les liens qui rattachaient les chefs principaux des tribus au gouvernement central, rendit pour un instant les tribus arabes à leur existence originelle. Mais déjà depuis long-temps, dans la province d'Alger, le principe d'une constitution sociale qui suffirait long-temps à elle-même aux races purement indigènes. Dans la province d'Oran, le territoire restreint administré directement par la France n'a dû que faiblement attirer, sous ce rapport, l'attention du gouvernement; mais dans la province de Constantine, le fil des anciennes traditions a été tout-à-fait renoué, et, sauf le changement du souverain et l'amélioration réelle de leur condition, les sociétés arabes, ménagées et protégées, conservent une organisation que le temps n'est pas venu de modifier. (Toulon.)

(1) Callah est située au milieu des monts Jurjura, au nord des Portes de Fer et à l'est de Hamza.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

M. le docteur KIMSKI, retenu à Lyon par ses malades, prolongera son séjour jusqu'à la mi-octobre, et continuera à donner ses soins aux personnes atteintes de maladies des yeux et de maladies chroniques en général, et à pratiquer les opérations qu'elles nécessitent.

Hôtel des Ambassadeurs, place Bellecour.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE.

CHAMBET AINÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI DES CÉLESTINS, ANGLE DE LA RUE D'AMBOISE,

Vient de faire l'acquisition des exemplaires qui restaient en librairie des ouvrages suivants, qu'il offre au public au-dessous du prix primitif, et qui cependant deviendront rares, attendu que de la plupart il en reste peu d'exemplaires dans le commerce.

Lyon vu de Fourvières, gros vol. in-8°, figures, au lieu de 8 fr. à 4 fr.

La Vérité sur les Evénements de Lyon en avril 1834, in-8°, figures.—4 fr., à 2 fr. 50 c.

Les Ouvriers de Lyon en 1834, esquisses historiques des événements d'avril, par Adolphe Sala, in-18.—1 f. 25 c., à 75 c.

Les Insurrections lyonnaises en novembre 1831 et avril 1834, par le docteur Monfalcon, in-8°. — 4 f., à 2 f. 50 c.

De la Dombes agricole et de ses étangs, par M. Pénchon, 75 c.

Des Réformateurs de la Dombes agricole, par le même, 75 c.

Les Méditations d'un Criminel de la jeune France, par le même, gros in-8°, belle édition. — 7 f. 50 c., à 3 f.

Pèlerinage à Fourvières, par le même, brochure in-8°, 50 c.

Lettres à ma Fille sur mes promenades à Lyon, 4 vol. in-18. — 6 f., à 3 f.

La Jeune Fille d'Argental ou une Vengeance au xv^e siècle, in-8°, très-jolie édition. — 7 f. 50 c., à 3 f. (400)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1550) Le vendredi quatre octobre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place Sathonay, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commodes, tables, chaises, poêle en fonte, batterie de cuisine, et quantité d'autres objets.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON,
Quai de Bondy, n^o 165.

Le jeudi 3 octobre 1839, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire à Lyon, il sera procédé à la vente forcée et aux enchères d'un fonds de café situé aux Brotteaux, place Louis XVI, et cours Morand, maison Saint-Olive.

Ce café dépend de la faillite de M. Jean-Baptiste Gayde; il est garni de tout ce qui est nécessaire pour son exploitation. Le bail expire le 24 juin 1844.

La vente sera faite à la requête de M. Chevillard, syndic provisoire de ladite faillite, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire.

Mise à prix : 1,500 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges et de l'inventaire des objets mobiliers dépendant de l'établissement. (1587)

ÉTUDE DE M^e MISSOL, NOTAIRE A LYON, PORT SAINT-CLAIR,
n^o 25.

A VENDRE A L'AMIABLE
ou aux enchères publiques,

Le mardi huit octobre, à dix heures du matin.

Un beau moulin amarré au port de Vassieux, sur le Rhône, au-dessus du faubourg de Bresse, et appartenant à M. Joseph Vachon, fils d'Antoine.

Ce moulin à deux tourants, monté à double harnais, avec nettoyage moderne, et tous ses agrès en bon état, est d'un produit net de 5 à 6,000 fr.; sa mouture moyenne est de 40 à 45 sacs par jour.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e Missol. (1578)

(1589) A VENDRE.—Une drague à vapeur, avec une ancre et tous ses accessoires, et bateaux dits sapines pour le service de la drague.

S'adresser à M^e Chastel, notaire, rue Bât-d'Argent, n^o 10, à Lyon.

ANNONCES DIVERSES.

(6805) A VENDRE de suite.—Une belle pharmacie située dans le quartier le plus avantageux d'une ville de 70,000 âmes, à peu de distance de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Guigard, droguiste, grande rue Mercière.

(6801) A LOUER à la Noël prochaine.—Magasin, arrière-magasin, 1^{er} et 2^e étages, et cave, rue Dubois, 6.

S'adresser au magasin de draperie.

(6819) A VENDRE pour cessation de commerce.—Fonds de mercerie et bonneterie.

S'adresser chez M. E. Siaux, rue Tupin, n^o 16.

(6820) A LOUER à la fin de décembre prochain.—Maison propice pour de grands établissements, située à Perrache, rue d'Alger, n^o 11, près la Saône.

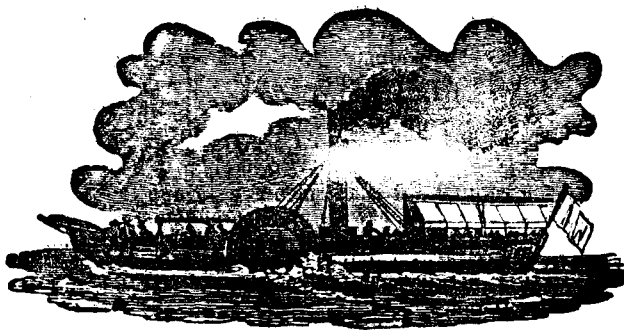
A VENDRE.—Quatre mille peupliers de 1^{re} qualité.

S'adresser à M. Pin, rue d'Alger, 11, au 2^e.

BATEAUX A VAPEUR

DE LYON A CHALON.

Les HIRONDELLES, connues par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, partiront tous les jours, à six heures et demie du matin. (6815)



BATEAUX A VAPEUR

DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue,

PARTIRONT TOUTS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN,

Le CYGNE les jours IMPAIRS,

L'AIGLE les jours PAIRS. (270)

(6818) AVIS.

Nouveau procédé pour guérir du mal caduc à tout âge, en huit jours de traitement, avec l'assistance du médecin qu'il plaira au malade de choisir.

Cette maladie ne se traite que deux mois par an, au printemps et à l'automne. Les honoraires sont exigés six mois et un an après la guérison.

S'adresser à M. Guillerme, chez M. Larson, rue de Cuire, n^o 24, à la Croix-Rousse.

On ne recevra plus de malades que jusqu'au 10 courant.

(6816) LE PHÉNIX DE LA CHEVELURE.

Véritable pommade pour faire croître les cheveux et les empêcher de tomber; effets certains, d'après les épreuves qui se multiplient tous les jours, même chez des personnes très-âgées chauves depuis nombre d'années. On la vend avec garantie.

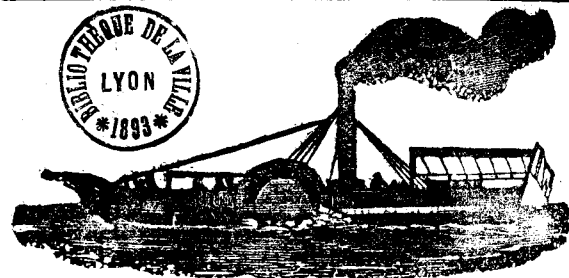
Les personnes qui voudront s'en procurer peuvent s'adresser chez M. Berle, coiffeur, place des Terreaux, n^o 17, qui en est seul dépositaire.

(6821) On demande un jeune homme de 15 à 17 ans, sachant écrire, pour un magasin. On lui donnerait d'abord la table et le logement, et dans six mois un appointement. On exige de bons renseignements.

S'adresser rue de la Barre, n^o 8, au 2^e.

(6817) A L'INSTAR DE PARIS,
Rue Fromagerie, n^o 3.

Le nouveau propriétaire, acquéreur du fonds, prévient le public qu'il servira des diners à 1 fr. 25 c. composés de 1 potage, 4 plats, 3 desserts, 1/2 bouteille de vin vieux, au choix du consommateur. On prendra aussi au mois et au cachet. La carte sera toujours très-variée selon la saison. Le service se fera avec célérité.



BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE

SERVICE DE L'AIGLE.

Départs à cinq heures du matin.

Ces bateaux, très-spacieux, se distinguent par la supériorité de leur marche et la commodité des emménagements.

Les bureaux de la compagnie sont : quai de Retz, n^o 45, et place de la Charité, hôtel de Provence. (261)



Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU et du SIROP VERMIFUGE, véritable contre-verse, sont toujours : à Villefranche, chez M^e Grobert, modiste; à Mâcon, chez M. Pachon, confiseur; à Châlon, chez M^e Ve Grosperre, rue du Pont; à Dôle, chez M. Bey, rue Besançon, et dans toutes les principales communes des départements du Rhône, de la Loire, de Saône-et-Loire, de l'Ain et de l'Isère. — Les topettes du Sirop vermifuge sont revêtues de deux étiquettes très-distinctives et d'un cachet en cire rouge portant en toutes lettres: Sirop vermifuge de Macors, à Lyon. (2104)

BOURSE DE PARIS DU 30 SEPTEMBRE.		
Trois pour cent	101	40
Quatre pour cent	110	40
Cinq pour cent	279	50
Actions de la banque	101	70
Reutes de Naples		

GRAND-THÉÂTRE.
Mercredi 20 octobre 1839. — 2^e début de M. Roland. — 1^o LA MARQUISE DE SENEZARRE, comédie. — 2^o LE POSTILLON DE LONGJumeau, opéra. — Six heures 1/2.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.